



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2021

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, L. GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S. DARRIGUES, P. ACEDO, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, X. BAYLAC, C. DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, S. MOREIRA, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE ;

Membres absents excusés ayant donné procuration : E. SERRES (pouvoir à C.DOS SANTOS) ; G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; K.PERY (pouvoir à M.EVENE), CH MARTIN (pouvoir à M.BECRET)

Secrétaire de séance : C.DOS SANTOS

ORDRE DU JOUR :

- Pouvoirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Informations de Monsieur le Maire
- Informations des Adjointes
- Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :
 - Avenant n° 3, lot 2, marché de travaux, réhabilitation du CCAS
 - Avenant n° 1, lot 6, marché de travaux, réhabilitation du CCAS
 - Maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école Joliot Curie
 - Covid-19 : « Restaurant de l'Adour » exonération du loyer pendant 2 mois
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020

PROJETS DE DELIBERATIONS

Finances

01. Débat des Orientations budgétaires 2021
02. Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2021-Complément à la délibération du 17/12/2020
03. Création d'un réseau numérique - Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
04. Travaux d'extension de l'école maternelle Joliot Curie - Demande de financement au titre de la DETR
05. Modification de la durée des amortissements des subventions d'équipement versées
06. Modification de l'AP/CP n° 129 « Réhabilitation du CCAS »

Ressources humaines

07. Modification du tableau des emplois

Mobilité

08. Avis sur le projet arrêté de Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Urbanisme

09. Acquisitions au COL de parcelles boisées (Rue Jean Baptiste Castaings et Pichepaou)

Accessibilité

10. Bilan d'activité 2020 de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées

Travaux

11. Electrification rurale – programme « article 8 (Bayonne) 2020 »

Approbation du projet et du financement de la part communale – affaire n° 20EF005

12. Electrification rurale – programme « génie civil communications électroniques option B 2020 » –

Approbation du projet et du financement de la part communale – affaire n° 20TE102

13. Electrification rurale – programme « Rénovation EP (Département) 2020 »

Approbation du projet et du financement de la part communale – affaire n° 21EP006

Economie

14. Création d'une commission paritaire des marchés de plein air

Intercommunalité

15. Modification des statuts du syndicat intercommunal du Centre Txakurak

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire renouvelle en son nom personnel et au nom de la Municipalité ses meilleurs vœux, surtout de santé, car elle précieuse dans ce contexte particulier. Il remercie une nouvelle fois toutes les personnes, toutes tendances confondues, qui se sont impliquées dans la gestion de la crise.

Il précise qu'un courrier a été adressé aux agents territoriaux (mairie + CCAS) pour les remercier également pour leur implication ce qui permet d'assurer le service public.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Monsieur Gilles LASSABE donne plusieurs informations :

– Le centre de dépistage, au niveau de la gare, mis en place le 18 novembre, donne entière satisfaction avec des tests antigéniques sans rendez-vous où le résultat est donné en moins d'1/2 heure et les résultats des tests PCR en 24 heures par le laboratoire. Un grand service est rendu à la population.

– La vaccination organisée au niveau de l'EHPAD « A Noste le Gargale » s'est déroulée dans de parfaites conditions et elle va permettre une protection des aînés les plus fragilisés.

– À l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, sous l'autorité de la Préfecture et de l'ARS, la campagne de vaccination a commencé depuis le 18 janvier. Un protocole prioritaire a été mis en place et s'adresse en particulier aux personnes de plus 75 ans, aux personnes ayant une pathologie à très haut risque face au virus, les aides à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou handicapées lorsqu'elles ont plus de 50 ans.

Les centres identifiés les plus proches sont situés sur la Ville de Bayonne au niveau du Centre Hospitalier et de la Maison des Associations à Glain.

Les modes de rendez-vous sont pris sur Internet via une plate-forme « Doctolib » et un numéro de téléphone a été mis en place : 05 47 75 68 37.

Actuellement l'ensemble des doses est épuisé, il conviendra d'attendre la semaine prochaine pour reprendre le cycle des rendez-vous. Deux vaccinations se font avec un intervalle de 28 jours.

Dès que le rythme d'approvisionnement sera suffisant et régulier, la Ville de Boucau envisage la mise en place d'un centre de vaccination au niveau du local (anciennement CCAS) à la Place.

L'Agence Régionale de Santé et l'Union Régionale des Professionnels de Santé participeront à la mise en place de ces centres de vaccinations.

Il rappelle que le vaccin nécessite « un central » pour une prise de rendez-vous, un secrétariat pour remplir la fiche médicale (carte vitale + carte d'identité), une validation par un médecin, une injection par un infirmier et une pièce de repos où les patients attendront pendant 15 minutes pour surveiller tout effet secondaire éventuel. Il faut un site pérenne car la vaccination durera plusieurs années.

Les vaccinations de grippe et autres vaccins classiques connus rentreront en vigueur bien plus tard.

Le nouveau CCAS qui sera opérationnel à compter du 3 février permettra l'occupation de l'ancien site qui est donc déjà aménagé et sécurisé.

Chacun vit cette pandémie avec beaucoup d'anxiété. Récemment, il a été ordonné la fermeture temporaire de la cantine Jean Abbadie, parfaitement gérée par les services municipaux et aujourd'hui c'est l'école Ste Jeanne d'Arc qui a dû fermer car quelques cas de Covid ont été identifiés.

Monsieur Gilles LASSABE reprend certains points du bulletin municipal Boucau Synergies qui l'ont particulièrement choqué par les termes utilisés par la minorité sur le Programme Local de l'Habitat pour critiquer la position de la majorité sur le PLH, des termes malveillants et discriminatoires ont été employés, il s'agit de « Ville dortoir », « Monopoly » et « Ghettoïsation ».

Le terme « Ville-dortoir » est employé pour des grands ensembles à très forte concentration de population, loin de toutes activités sociales économiques et culturelles. Il pense que le bas Boucau bénéficie de commerces de tous les déplacements : le bus, le train, la navette fluviale, les vélos à assistance électrique avec une orientation plein Sud regardant l'Adour. On est loin des tours de Sarcelles. Le deuxième terme employé « Monopoly » est utilisé pour montrer la cupidité, le désir de profit, la spéculation immobilière. En fait l'urbanisme est tout sauf un « Monopoly ».

Il y a des règles, il y a des lois, en particulier la loi SRU, oubliée pendant 13 ans.

Et oui, il appartient à la Commune de donner un logement digne à la majorité de la population (70 % sont éligibles).

Et oui, il appartient à la Commune de détruire l'habitat insalubre et en péril pour faire du renouvellement urbain.

Et oui, il est nécessaire de faire preuve d'humanisme pour accepter de bien vivre ensemble dans la mixité.

Enfin, le troisième mot « Ghettoïsation », tristement célèbre par les « ghettos », quartiers des juifs vivants parqués dans des conditions misérables, la Ghettoïsation étant leur extermination par les nazis dans des camps de la mort.

Il est vrai que ce mot « Ghettoïsation » a été repris pour désigner les zones urbaines sensibles où l'on entassait les populations étrangères vivant dans la précarité. On sait aujourd'hui qu'il s'agit-là d'un terreau du fanatisme religieux.

Il pense que ces mots « Ville-dortoir » « Monopoly » « Ghettoïsation » donnent une mauvaise image pour la Ville de Boucau et rappelle que Boucau a été élue troisième Ville de France où il fait bon vivre.

Il est nécessaire d'éviter de ternir cette image par des propos diffamatoires.

Il arrêtera là son propos pour d'autres nouvelles de la place de Boucau au sein de l'Agglomération.

Le PLUi Côte Basque Adour regroupant les cinq Communes : Bayonne, Biarritz, Anglet, Bidart et Boucau doit être finalisé pour le mois de juin. Les réunions ont commencé avec les grandes lignes de respect de la

trame verte, de la trame bleue, de l'économie du foncier et de protection de l'environnement. Tout se fera dans la transparence et chacun pourra participer à l'ensemble de ces travaux.

Le règlement de la publicité sur la Commune concerne essentiellement la RD810 et sera également finalisé en juin 2021.

Le Syndicat des Mobilités doit décider samedi prochain des grandes orientations financières concernant la Ville. Il s'agit bien sûr du développement de la navette fluviale, de la mise en service du Tram bus 2, de favoriser les services des vélos à assistance électrique par des aides à l'achat, de doubler les locations sur le site Velibleu, de restaurer les abris Bus.

Le Schéma d'Aménagement des secteurs Boucau-Saint-Bernard paraît très ambitieux pour la Ville de Boucau avec en particulier le franchissement par un pont au-dessus de la voie ferrée au niveau de la Cale et de l'exploitation portuaire des zones polluées de la Raffinerie du Midi et de Fertiladour.

Monsieur Gilles LASSABE est présent avec Monsieur le Maire à l'ensemble de ces réunions où ils portent la voix de Boucau.

Madame Monia EVENE précise que le CCAS sera fermé au public les 1^{er} et 2 février pour déménagement. La réouverture dans les nouveaux locaux interviendra le 3 février.

Monsieur Patrick ACEDO donne quelques informations concernant les travaux de voirie en cours :

- Travaux sur le poste de relevage : rues Glize/Politzer :

Le 11 janvier, démarrage des travaux de pose de canalisations sous la portion de voie de la rue Glize entre le Poste de relevage et la rue Georges Politzer pour une durée estimée à 13 semaines. Les travaux de terrassement à grande profondeur (supérieur à 4 m) nécessitent le blindage des tranchées et donc l'occupation de la pleine largeur de voie de circulation. Ces travaux provoquent des vibrations mais des constats d'huissiers ont été réalisés en amont.

- Travaux rue Bramarie (enfouissement des réseaux et pose de réseaux humides préalables à l'aménagement de la Vélodyssée :

. De 4 janvier jusqu'au 15 février est programmée la fin des travaux de la 1^{ère} tranche depuis le poste de refoulement Bramarie (niveau n° 43) jusqu'à la limite avec Bayonne (enfouissement des réseaux par la Coreba (basse tension, téléphone et éclairage public). Les sondages sur le réseau gaz sur la 2^{ème} tranche et le câblage du réseau Télécom se feront à partir du 15 février 2021.

. Du 15 février jusqu'à fin avril : travaux tranche 2 (depuis le poste de refoulement Bramarie jusqu'au croisement avec la rue René Duvert - Place Péri). Début Février, il y aura le démarrage des travaux par la COREBA pour 10 semaines. La contrainte de voie étroite augmente le temps de travaux pour la reprise des branchements existants.

. Les travaux sur réseaux AEP (Adduction d'Eau Potable) et EU (Eaux usées) par la CAPB : Travaux de pose d'un réseau de refoulement pour raccordement à la STEP Saint-Bernard avec pose de fourreaux pour la fibre (réalisation en deux tranches, 1^{ère} tranche par l'entreprise Néo-réseaux du 8 février au 9 avril 2021, 2^{ème} tranche en cours d'étude). Des travaux parallèles ont lieu sur les réseaux eaux usées et eau pluviale par l'entreprise SOGEA (intervention programmée du 25 janvier au 7 février 2021).

. Les travaux du CD 64 d'aménagement de voirie vont être réalisés avec un démarrage estimé vers mars 2021 pour une durée de 4 mois (pas de planning connu à ce jour).

- Travaux rue Georges Lassalle

. La SADE s'occupe des réseaux eaux usées et d'Adduction d'Eau Potable (AEP) : fin de reprise des branchements pour le 15 janvier et au-delà. Hier, la rue était barrée des deux cotés pour pouvoir raccorder l'école Elisa Lassalle.

. La SADE reprend les réseaux AEP avec la pose d'une chambre de comptage sur le début de la rue Jean Baptiste Castaings, les travaux sont projetés pour les vacances de février pour éviter des problèmes avec le réseau des transports des bus.

. Les travaux réalisés par le SYDEC et le SDEPA : à partir du 4 janvier, l'ensemble de la rue Georges Lassalle sera disponible pour les travaux d'enfouissement jusqu'à la fin du mois de février/début mars.

. Quant à GRDF, il y aura un renouvellement de 24 à 27 branchements gaz (à confirmer avec sondages) et renouvellement des amorces vers les impasses côté Tarnos. Ces travaux sont confiés à l'entreprise Coreba. Le 10 mars, début estimé des travaux de voirie par la COLAS.

- Travaux Ilot Biremont :

La démolition des bâtiments désaffectés est prévue pour le 1^{er} trimestre sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur (début mars). Un courrier de confirmation en date du 13 janvier du Directeur Général de l'Office 64, Monsieur Thierry MONTET a été reçu en mairie. Il est précisé qu'il sera procédé aux travaux de démolition et de désamiantage et qu'une réunion va avoir lieu avec l'entreprise attributaire le 4 février.

Le démarrage des travaux internes du projet aura lieu au dernier trimestre 2021 pour 24 mois de travaux prévisionnels.

L'étude pour l'aménagement de voirie en accompagnement du projet est en cours.

- Rue Pierre Lacouture

Un affaissement d'un réseau eaux usées (conduit fibro-ciment amianté) s'est produit sur cette rue.

Une réfection provisoire par la CAPB a été réalisée à cause du passage de l'Essor Basque.

Des travaux plus importants sont prévus ultérieurement.

- Travaux urgences Rue Georges Politzer

Avant-hier une entreprise intervenant sur le secteur a cassé une conduite de haute pression ce qui a provoqué une importante coupure d'eau. Une nouvelle avarie a eu lieu sur cette même conduite due à l'incident de la veille.

Monsieur le Maire annonce le décès de Madame Madeleine MARMANDE à l'âge de 104 ans. Lors de son centenaire, elle avait raconté l'arrestation de Hubert SANZ, jeune communiste boucalais, dont elle avait été témoin. Elle l'avait regardé partir avec la Gestapo alors que son père criait aux allemands de le prendre à sa place. Madame MARMANDE avait été très émue en se remémorant cet évènement.

Monsieur le Maire rappelle qu'une rue porte d'ailleurs le nom de Hubert SANZ.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

- Avenant n° 3, lot 2, marché de travaux, réhabilitation du CCAS pour un montant de 2 443,56 € TTC ;
- Avenant n° 1, lot 6, marché de travaux, réhabilitation du CCAS pour un montant de 1 847,42 € TTC ;
- Maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école Joliot Curie pour un montant de 45 442,50 € TTC ;
- Covid-19 : « Restaurant de l'Adour » exonération du loyer pendant 2 mois.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

. Séance du 17 décembre 2020 : approuvée à l'unanimité

-1-

Rapport des orientations budgétaires 2021

En vue du débat des orientations budgétaires

Cadre réglementaire :

Rappel : Le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu par la loi 92-225 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, constitue un moment privilégié de la vie de la collectivité territoriale. C'est une étape essentielle du cycle annuel budgétaire, le premier élément de la communication financière.

Le Débat des Orientations Budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de 3.500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant une Commune de plus de 3.500 habitants.

La loi prévoit que le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que celle de l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du C.G.C.T en complétant les éléments de forme et de contenu du débat des orientations budgétaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Désormais, le présent rapport est transmis par le Maire au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Environnement macroéconomique :

La crise mondiale de la Covid-19 a provoqué une onde de choc, d'abord sur le plan sanitaire puis, par contagion immédiate, sur le plan économique et social.

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait cumuler plus de 12 000 milliards de dollars de perte en 2020 et 2021 tandis que 300 millions d'emplois sont menacés dans le monde.

En France, le taux de chômage a atteint 9 % de la population active sur le 3^{ème} trimestre 2020 avec une hausse sur la période de 628 000 personnes.

Au sein de la zone EURO, le PIB enregistre un recul de plus de 9 % sur l'année 2020.

L'Union Européenne a prévu un plan de relance à hauteur de 750 milliards pour faire face à la crise.

En France, en réponse à cette crise historiquement exceptionnelle, l'Etat dans une très large proportion, mais également les Collectivités Locales dans une moindre mesure, ont très rapidement engagé un volume de dépenses publiques importantes et d'une ampleur jamais vue depuis l'après-guerre et bien supérieure au niveau engagé pour sortir de la crise de 2008.

Présenté en septembre dernier, le Plan de Relance de l'Etat mobilise 100 milliards d'euros dont 40 proviennent de l'Union Européenne.

Principales Mesures relatives aux collectivités locales :

Une loi de finances reflète son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi de finances initiale (LFI) 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificative tout au long de 2020.

Le corpus réglementaire institue diverses mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance. Dans le même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises, les acteurs économiques qui souffrent le plus de la crise, ont des effets sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Hors crise, les mesures de loi de finances s'inscrivent dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la loi de finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement local. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement au service des acteurs économiques locaux mais aussi de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, santé...

Quelques mesures de la LFI intéressant plus particulièrement les Communes :

- Réforme de la Taxe d'Habitation : amorcée en 2018 la suppression de la taxe d'habitation (TH) se poursuit. 80 % des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20 % des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Seule sera maintenue la TH sur les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la TH sur les logements vacants.

A compter de 2021, la perte du produit de la TH pour les Communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Un coefficient correcteur sera mis en place au niveau national visant à garantir la compensation à l'euro près des Communes.

- L'automatisation du FCTVA : l'article 251 de la loi de finances pour 2021 pose les principes de la réforme. Il prévoit que les attributions du FCTVA "sont déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables". Mais cette méthode dématérialisée de calcul des versements du FCTVA ne s'appliquera que progressivement. En 2021, elle ne sera utilisée que pour les structures locales qui bénéficient du FCTVA l'année de réalisation de la dépense, soit essentiellement les intercommunalités à fiscalité propre et les métropoles. En 2022, le dispositif sera étendu aux structures qui bénéficient du FCTVA l'année suivant la réalisation de la dépense et en 2023

pour les collectivités à qui les crédits du FCTVA sont versés avec deux années de décalage par rapport à l'année de la dépense (situation de Boucau).

– Taxe communale de la consommation sur la consommation finale d'électricité : l'article 54 de la LFI simplifie la gestion de 3 taxes qui était partagée entre l'administration des douanes et des droits indirects, les services communaux et départementaux, les Préfectures et les comptables publics. Désormais, cette gestion sera confiée d'ici le 1^{er} janvier 2023 à un guichet unique de la Direction Générale des Finances Publiques.

– Décalage d'un an du compte financier unique (CFU) : l'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU), correspondant à la fusion des comptes administratif et de gestion, pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020. Cette expérimentation a été reportée à partir de 2021.

A partir du 1^{er} janvier 2024, le référentiel comptable sera la M57 en remplacement de l'actuelle M 14, qui est le rapprochement de la comptabilité publique et celle des entreprises, et le CFU aura vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.
- En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.
- A terme, le CFU participera à un bloc d'information financière modernisé et cohérent composé d'un rapport sur le CFU, du CFU lui-même et des données ouvertes ("open data").

Les résultats de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune de Boucau

Sous réserve de l'adoption des comptes administratif et de gestion 2020, l'estimation des résultats est la suivante :

Fonctionnement :

– Dépenses : 7 708 936 €

– Recettes (hors excédent) : 8 047 145 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 338 209 €

Excédent de fonctionnement reporté 2019 : 546 423 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 884 632 €

Investissement :

– Dépenses : 2 506 271 €

– Recettes : 1 880 856 € (dont excédent d'investissement reporté 2019 de 618 229 €)

Déficit d'investissement 2020 : – 625 415 €

Restes à réaliser en dépenses 2020 : -142 784 €

Restes à réaliser en recettes 2020 : 11 096 €

Déficit des restes à réaliser : -131 688 €

Soit un besoin de financement : -757 103€.

Après affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement, le résultat de fonctionnement à reporter pour 2021 est de 127 529 €.

Structure et gestion de la dette :

Evolution de la dette

Evolution de l'encours de la dette bancaire	
Capital restant dû au 31/12	
Compte administratif 2014	7 210 570 €
Compte administratif 2015	7 560 357 €
Compte administratif 2016	7 127 475 €
Compte administratif 2017	7 786 109 €
Compte administratif 2018	8 266 559 €
Compte administratif 2019	7 716 604 €
Compte administratif 2020	7 162 914 €
Budget primitif 2021	6 609 785 €

Encours de la dette

ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE					
	NOMBRE D'EMPRUNTS	% par catégorie d'emprunts	CAPITAL RESTANT DU AU 1/01/2021	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2021	% CRD au 31/12/21
CONTRATS CLASSES A	18	85,71%	4 557 707	4 128 988	62,47%
TAUX FIXE	13	61,90%	2 452 025	2 174 327	32,90%
Multipériodes : période à tx fixe	2	9,52%	350 034	293 239	4,44%
TAUX VARIABLE	3	14,29%	1 755 649	1 661 422	25,14%
BARRIERE SIMPLE - B	1	4,76%	663 592	613 703	9,28%
Barrières simples Bonifix CE B1	1	4,76%	663 592	613 703	9,28%
EMPRUNTS STRUCTURES - E	2	9,52%	1 941 615	1 867 093	28,25%
Euribor (multiplicateur jusqu'à 5) E1	1	4,76%	970 807	933 547	14,12%
CMS E3	1	4,76%	970 807	933 547	14,12%
TOTAL ENCOURS DETTE	21	100,00%	7 162 914	6 609 784	100,00%

Par établissements bancaires au 01/01/2021

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	NOMBRE D'EMPRUNTS	% nombre d'emprunts	CAPITAL RESTANT DU	% CRD
DEXIA CREDIT LOCAL	5	24%	2 554 588 €	35,66%
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	10	48%	3 365 188 €	46,98%
CAISSE AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE	4	19%	1 130 630 €	15,78%
LA BANQUE POSTALE	1	5%	105 233 €	1,47%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1	5%	7 274 €	0,10%
	21	100%	7 162 914 €	100,00%

Monsieur le Maire précise que les emprunts DEXIA contractés par l'ancienne mandature sont des emprunts toxiques.

Dettes/habitant

DETTE AU 01/01/2021	7 162 914 €
Population totale INSEE (source Fiche DGF 2020)	8 499
Ratio Dette par habitant	843 €

Pour mémoire, le ratio de dette/habitant selon CA 2019 des communes de la strate (5 000 à 10 000 habitants, appartenant à un groupement fiscalisé) est de 1 000 € (*source : collectivites-locales.gouv.fr*).

Evolution de la Capacité d'autofinancement

EVOLUTION CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

RUBRIQUE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement réels	#####	7 525 555	7 514 869	7 606 869	7 725 369	7 865 431	7 735 474
- Charges de fonctionnement réelles	#####	6 953 507	6 894 560	7 160 471	7 186 274	7 545 867	7 212 354
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	764 429	572 048	620 309	446 398	539 095	319 565	523 120
- Remboursement de dettes	541 150	504 213	432 882	442 067	519 550	549 955	553 690
- Remboursement dette EPFL	38 143	93 320	117 495	137 678	222 143	320 241	268 940
- Remboursement dette SDEPA				2 413	6 777	11 516	17 880
- TOTAL REMBOURSEMENT DETTES	579 293	597 533	550 377	582 158	748 470	881 712	840 510
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	185 136	- 25 485	69 932	- 135 760	- 209 375	- 562 147	- 317 391

Monsieur le Maire explique que l'évolution de la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement ce qui donne une capacité d'autofinancement brute. On réintègre les amortissements à ces montants-là puis on enlève toutes les dettes financières pour arriver à la capacité d'autofinancement nette. Il précise qu'en 2013, la Ville percevait 1 150 000 € de dotation de l'Etat. Aujourd'hui elle touche 560 000 €.

Il manque depuis 2014, 550 000 €/ an. Cette mesure arbitraire a été prise sous la mandature de Mr François HOLLANDE.

Bien que l'exercice 2020 fasse apparaître une CAF nette négative (- 317 391 €), il convient de souligner que la situation, certes tendue, est sous contrôle.

Les dettes financières s'élevant à 840 510 € sont couvertes par la CAF brute (523 120 €) et les recettes financières propres de la Commune telles que le FCTVA (276 893 €), le produit de la taxe d'aménagement (217 767 €).

Les orientations budgétaires 2021 pour la Ville de Boucau

Au 1^{er} janvier 2021, la population légale totale de la Commune s'établit à 8 657 habitants (source INSEE). Malgré le recensement de la population réalisé en janvier-février 2020 (population recensée à 8 764), cette population de 8 657 habitants correspond à la situation 2018. En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des Communes, l'INSEE calcule pour chacune des Communes des populations à une même date de référence à savoir 2018 (année milieu des 5 années écoulées sur la période 2016-2020).

Ainsi les populations légales millésimées 2018 peuvent être comparées à celles de 2013.

	Pop légale totale	Evol/ période précédente
2018	8 657	+8,44 %
2013	7 983	+2,9 %
2008	7 758	-

Les données ci-dessus soulignent la progression dynamique de la population. Cette hausse démographique confirme l'attractivité de la Ville de Boucau.

La Commune se doit de répondre aux besoins croissants des usagers en offrant des services et équipements publics de qualité. Elle se doit de continuer à entretenir les bâtiments communaux, sa voirie et à investir pour répondre à de nouveaux besoins.

Cependant, l'action communale s'inscrit dans un environnement budgétaire contraint et à l'instar de 2020 dans un contexte de crise sanitaire lié à la COVID 19.

La Section de Fonctionnement

Les dépenses :

- Face à l'épidémie de la COVID 19, la Commune continue à engager des crédits pour la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires au sein des différents services (écoles, services périscolaires ...) et à assurer la protection de ses agents. En 2020, les dépenses liées à la COVID 19 ont représenté 35 000 € (sans compensation de l'Etat).

Des économies seront faites sur certains postes de dépenses tels que celui des Fêtes et cérémonies en raison de la suppression d'un certain nombre de manifestations (cérémonies de vœux, réceptions diverses...).

- Dans un souci de maîtrise des charges courantes, la Commune va engager un certain nombre de démarches en vue des recherches d'économie. Ainsi, dès 2021 le futur marché afférent à la téléphonie fixe

permettra de réaliser, en année pleine, une économie de près de 16 500 € sur les consommations et abonnements divers et en intégrant des frais de maintenance (inexistants jusqu'alors).

Le marché afférent aux produits d'entretien sera à relancer, en prenant en compte dans la définition des besoins, la dimension environnementale des produits à utiliser.

A travers l'adhésion à la mission de conseil en énergie partagé auprès du SDEPA, une veille est faite sur les consommations des différents bâtiments communaux afin de réduire la facture énergétique et financière.

– Concernant la masse salariale, elle devra intégrer :

- L'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- La poursuite du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR)
- L'année 2021 va être marquée par le départ en retraite de 7 agents qui seront à remplacer
- Des besoins ont également fait jour avec la nécessité de pourvoir la police municipale d'un troisième agent au vu de l'évolution de la population, de renforcer les politiques « jeunesse » et « petite enfance » avec la création d'un poste d'animateur et d'étoffer le service « ressources humaines » en raison du volume d'activités du service, de la complexification des procédures, la mise en œuvre du RIFSEP, des lignes directrices de gestion, l'animation des instances de dialogue social.

L'ensemble de ces éléments sera à affiner lors de la préparation budgétaire.

– Concernant les subventions versées aux associations, compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire, bon nombre d'associations n'ont pu malheureusement mener à bien leurs activités.

Un examen attentif de leurs besoins va être mené dans le cadre de l'attribution de leur subvention dite d'équilibre. Toutefois, dans un esprit de solidarité, une attention plus particulière sera portée auprès des associations qui viendraient à rencontrer des difficultés financières et plus particulièrement celles ayant des salariés.

Si nécessaire, une concertation aura lieu avec certaines d'entre elles.

– A compter de 2021, la Commune ne devrait plus se voir appliquer de pénalité au titre de la loi SRU en raison du volume de charges déductibles (cession foncière à l'euro symbolique de l'îlot Biremont 1) supérieur à la pénalité. Pour mémoire, elle s'élevait à 75 000 € en 2020.

Les recettes :

En matière de fiscalité locale, la volonté de la Commune est encore de ne pas augmenter le taux des impositions ménage. Le produit fiscal connaîtra une progression en raison de la hausse physique des bases (liée aux travaux et constructions nouvelles) et de la très faible revalorisation mécanique de l'inflation constatée au mois de novembre 2020 soit : + 0,22 %.

La crise COVID va impacter quelques recettes de fonctionnement liées à l'exonération des loyers (700 € par mois) du restaurant l'Adour en raison de sa fermeture administrative (janvier et février a minima) et celles liées aux locations de salles communales. En 2019 (année de référence), ces produits ont représenté 3 790 €.

En 2021, la Commune percevra une recette supplémentaire versée par l'Etat au titre de la compensation de la dépense nouvelle que constitue le versement du forfait communal aux élèves boucalais de classe maternelle des établissements sous contrats d'association (Jeanne d'Arc et Icastola) en raison de l'instruction rendue obligatoire à partir de 3 ans. Pour 2021, cette compensation (qui sera versée pendant 3 ans), est estimée à 42 834 €

La section d'investissement

(les coûts annoncés sont présentés TTC)

L'objectif qui guide la construction du budget primitif 2021 est de ne pas recourir à l'emprunt pour la 3^{ème} année consécutive tout en continuant à investir.

Les dépenses :

L'exercice 2021 va être marqué par la poursuite et finalisation de travaux de restructuration des voiries majeures traversant la Commune.

Après la réfection de la rue de Matignon en 2018, le chemin Delaur en 2020, la Ville de Boucau, en partenariat avec les différents gestionnaires de voirie et concessionnaires de réseaux (Département 64, Ville de Tarnos, CAPB, SYDEC, SDEPA...) procède à la restructuration complète de près de 3,5 km de voirie entre le rond-point de l'Aygassot, en limite de Tarnos jusqu'au Pont St Bernard (Bayonne).

Les travaux de la rue Georges Lassalle vont impacter le budget 2021 pour 194 000 €. Un accompagnement financier du Département 64 est attendu pour 112 000 €.

Les crédits afférents aux travaux sur la rue Bramarie vont s'élever pour 36 000 € au titre de la Vélodyssée et la participation communale à la réfection des trottoirs est estimée à près de 110 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique a eu lieu avec les techniciens du Département sur le sujet.

Tous ces travaux sont financés par des collectivités extérieures.

Une étude a été confiée au bureau d'études INGEAU pour 8 160 € en vue de définir les futurs aménagements de la rue Paul Biremont à l'issue des travaux du programme de l'Office 64 sur l'ilot Biremont 1.

Les mobilités douces ne seront pas oubliées avec la poursuite d'une réflexion sur un maillage du territoire par des cheminements doux.

Concernant les bâtiments communaux, la Commune va :

- poursuivre les travaux d'accessibilité à travers le suivi du calendrier de l'ADAP. Concernant l'accessibilité numérique, la refonte du site internet de la Ville prévue en 2021 permettra de se conformer à ces obligations ;
- procéder à la réalisation de travaux de mise en sécurité et accessibilité de la salle Apollo (45 000 €),
- achever les travaux de réhabilitation du CCAS (136 000 €)

Concernant les écoles, la Commune entend poursuivre l'équipement numérique au sein de ses écoles avec l'achat de 5 vidéos projecteurs + 1 tableau numérique (8 000 €).

Un jeu de cour est prévu à l'école maternelle Joliot Curie (17 000 €).

En 2021, après concertation des équipes éducatives et du personnel communal (ATSEM et agents en charge de la restauration scolaire), la Commune va lancer la 1^{ère} tranche de travaux en vue de l'extension de l'école Joliot Curie (dortoir + cantine). Cette opération fera l'objet d'une AP/CP. Les crédits de paiement pour 2021 sont estimés à 194 000 €.

Le cadre de vie sur l'espace public sera également pris en compte avec la création d'une nouvelle aire de jeux sur le plateau sportif devant la Mairie et l'installation de tables de pique-nique sur plusieurs sites de la Commune (20 000 €).

Le démarrage des travaux de la Maison des Associations est prévu pour le dernier trimestre 2021. L'obtention de la subvention du Département de 500 000 € allouée en fin d'année 2020 vient conforter le plan de financement de ce projet tant attendu par le tissu associatif boucalais et rendu nécessaire après l'incendie criminel des salles F. Darrière et Vigo et la démolition de la salle Joseph Prudet dans le cadre de l'opération Biremont 1. Pour mémoire, la Commune perçoit également au titre de ce projet un fonds de concours de la CAPB de 757 500 €, 281 000 € de l'Etat au titre de la DETR et une aide de la Région au titre d'une étude « Bâtiments du futur » pour 4 700 € soit un total d'aides de 1 543 200 €.

Il est à noter également la mise en service très prochainement de la Station d'Épuration Saint Bernard (depuis juillet 2016, la Ville de BOUCAU ne délivre plus de permis de construire), pour un montant de l'ordre de 20 millions d'euros, financée à 100 % par la CAPB, ainsi que de la ligne 2 du Tram bus avec pistes cyclable et piétonne financée à 100 % par le Syndicat des Mobilités.

Les recettes :

Comme évoqué précédemment, la volonté est de ne pas recourir à l'emprunt pour la 3^{ème} année consécutive.

En 2021, la Commune va percevoir le produit de la cession pour 1 000 000 € du terrain à INTERMARCHE en vue de son extension/déplacement, l'acte notarié devant être signé début mars.

La Commune va poursuivre ses démarches auprès de ses partenaires institutionnels pour solliciter un accompagnement financier sur la conduite de ses projets. En 2021, les dispositifs, renforcés dans le cadre du « Plan de Relance », de la DSIL et de la DETR seront sollicités respectivement pour les projets de création d'un réseau numérique afin de répondre aux besoins en matière de téléphonie et d'internet ainsi que pour l'agrandissement de l'école maternelle Joliot Curie. Les recettes d'investissement ne tiennent pas compte de ces aides qui seront demandées.

Éléments de prospective :

Pour pouvoir continuer à investir et assurer le financement de ses projets structurants (Maison des Associations...), la Commune dispose des leviers suivants :

- La valorisation du stock de réserve foncière sur les ilots Sémard et Péri : le stock porté par l'EPFL sur ces deux secteurs du Bas Boucau représente à ce jour 1 867 844 €. L'objectif est de céder au cours de ces prochains mois cet ensemble immobilier à un aménageur à retenir au vu d'un cahier des charges. Au-delà du produit de la cession foncière, la Commune verra l'annuité de sa dette diminuer de 173 500 €, ce qui représente plus de la moitié de la « dette » contractée auprès de l'EPFL (En 2021 l'annuité totale EPFL est de 298 251 €).
 - La diminution de la dette conférera à la Commune une capacité à contracter de nouveaux emprunts avec la volonté de ne pas dépasser le niveau d'emprunt contracté à ce jour,
 - En matière foncière, une réflexion est également en cours sur la cession de plusieurs parcelles, propriété de la Commune à savoir 7, rue Politzer pour une opération d'habitat dans le respect du PLH et sur le secteur du Bazé pour une opération mixte à vocation économique et habitat.
- Concernant la parcelle située au 7, rue Georges Politzer, Monsieur le Maire rappelle qu'elle avait été préemptée à l'époque par Mr PEDROSA pour en faire une sortie pour la Lèbe. Malgré les pétitions et les

mécontentements, la Ville l'avait achetée. Maintenant que la station d'épuration va être opérationnelle on va pouvoir se défaire de ce bien.

En conclusion, les orientations budgétaires présentées ce jour reflètent la volonté de continuer à améliorer le cadre de vie de toute la population boucalaise pour aujourd'hui et demain dans le souci constant d'une saine gestion budgétaire des deniers publics.

Monsieur le Maire ouvre le débat :

Monsieur Dominique LAVIGNE dit qu'en reprenant les principales mesures relatives aux collectivités locales, il retient les propos suivants : « *au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la Loi des finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement local. Il en représente 55 %..* »

Certes, son groupe partage cette analyse, mais comment ne pas évoquer cette contradiction entre le rôle reconnu des collectivités et la baisse conséquente et répétée chaque année des dotations de l'Etat, réduisant ainsi considérablement la capacité des Communes à investir et à maintenir les services publics de proximité, obligeant les élus à gérer dans la difficulté.

Il n'est donc pas surpris, pour une année supplémentaire que la capacité d'autofinancement nette soit encore négative. Selon l'expression réitérée cette année de Monsieur le Maire : « la situation, certes tendue est sous contrôle ».

Difficile, sauf à la marge de baisser les dépenses de fonctionnement. Ses collègues approuvent la volonté de maintenir la masse salariale et les équipements. Il n'y aurait donc que sur les recettes qu'il faudrait agir. Augmenter le taux des impôts ménagers, pas question, son équipe suit Monsieur le Maire.

C'est donc sur les dotations de l'Etat qu'il faudrait revoir le problème. La maîtrise de la dette publique, prétexte à réduire les dotations de l'Etat aux collectivités, n'a pas de sens, à plus forte raison dans le contexte actuel avec cette crise sans précédent.

Il y aurait peut-être un créneau intéressant pour relancer le débat sur la réforme fiscale orientée vers toujours moins de participation de l'Etat vers les Communes.

Restant sur la section de fonctionnement, il constate que sur les subventions versées aux associations, Monsieur le Maire infléchit un peu sa position sur la règle de subvention dite d'équilibre par la concertation.

Concernant les investissements, alors qu'il reste en caisse 170 000 €, différence entre la somme de la CAF brute et les recettes fiscales et la soustraction des emprunts remboursés, il est programmé pour environ 760 000 € de travaux. Monsieur Dominique LAVIGNE souhaiterait avoir le détail de ce financement.

Autre question sur la dette bancaire, il remarque que de 2014 à 2020 le capital restant dû, à chaque fin d'année, est quasiment invariable (de l'ordre de 7 000 000 d'€) alors que tous les ans le remboursement de la dette lui aussi est à peu près constant (500 000 € par année).

Il y a donc eu sur les 7 années de référence 3 500 000 € de recours à l'emprunt et à la vente des biens communaux pour financer les réalisations.

La section dépense d'investissements concerne pour l'essentiel des travaux de voirie, du CCAS et des travaux dans les écoles.

L'intention d'aménager les espaces publics de Boucau est présente, mais avec une enveloppe de

20 000 €, les travaux seront maigres, alors qu'un réel espace récréatif aménagé de manière à favoriser les rencontres et l'épanouissement des jeunes est bien nécessaire sur la Commune.

Concernant les recettes, son groupe ne peut que dénoncer une fois encore cette politique « Monopoly » qui sacrifie les biens communaux en vendant le foncier de l'îlot Sémard à prix d'or, d'autant que le constat de l'immobilier dans le sud-ouest est accablant par des prix toujours plus élevés, une population locale qui ne peut plus se loger.

Ce choix de vendre cher les terrains ne va faire qu'alimenter cette inflation et empêcher les Boucalais de vivre sur la Commune au profit d'investisseurs extérieurs.

Son groupe pousse, sur ce point, un cri d'alerte urgent et demande à participer à un cahier des charges de vente strict qui assurera des prix planchers et des typologies.

Enfin et pour terminer, il reprend son introduction, le contexte très particulier avec cette crise sanitaire, économique et sociale nécessite au-delà des intentions, une véritable remise en question des moyens mis à disposition des collectivités locales.

2022, année d'élection présidentielle sera l'occasion de se positionner et de se faire entendre pour sortir de cette situation locale inextricable.

Monsieur le Maire dit qu'il est heureux de l'entame qui a été faite. Il regrette néanmoins l'absence de Monsieur Christophe MARTIN. Les collectivités territoriales investissent à hauteur 55 % mais avec 50 % en moins de dotations de l'État soit environ 500 000 €/an pour la Commune de Boucau ce qui implique que son équipe gère dans la difficulté. Il remercie Monsieur Dominique LAVIGNE d'avoir souligné ce point sur lequel ils sont d'accord.

Au niveau des associations, Monsieur le Maire rappelle que l'usage était de leur redonner la même subvention que l'année passée afin qu'elles puissent organiser leurs animations. En 2020, malgré la crise, la Ville leur avait octroyé les mêmes montants car il était possible qu'elles puissent faire des animations en fin d'année ne sachant pas comment allait évoluer le contexte sanitaire. Il rappelle que seul le Comité des fêtes a vu sa subvention diminuer et son Président l'a bien compris car les fêtes locales n'avaient pas pu avoir lieu. Pour cette année 2021, il sera demandé aux associations les comptes de l'exercice précédent ainsi que leur situation de trésorerie. Pour celles n'ayant pas pu organiser leurs animations en 2020, la Commune ne versera pas deux fois la même subvention.

En ce qui concerne le financement des travaux d'investissement à hauteur de 1 370 000 €, il répond à Monsieur Dominique LAVIGNE qu'ils sont financés sans recours à l'emprunt avec les 1 000 000 € provenant de la vente du terrain à Huréous pour le déplacement et l'extension du magasin Intermarché et 370 000 € d'aides que son équipe est allée chercher avec des dossiers crédibles auprès des bonnes personnes. Il précise qu'il amène lui-même les dossiers avec la Directrice Générale des Services qui en assure leur constitution avec l'aide des services municipaux et il tient à la remercier publiquement.

Ces investissements seront donc couverts.

Par contre, il n'est pas toujours d'accord avec Monsieur Dominique LAVIGNE notamment sur la bétonisation de la Ville. Il lui rappelle que l'ancienne mandature avait programmé de détruire l'Apollo. Une cession auprès du Groupe Eiffage devait être faite pour un montant de 1 334 000 € et il était prévu de bétonner le parc Peloste avec la construction d'un Centre Culturel. Ce sont des choix.

Effectivement, Monsieur le Maire aurait pu ne pas vendre le terrain de Huréous au magasin Intermarché : alors, non seulement la Commune n'aurait pas bénéficié du million d'€ mais le magasin n'aurait pas pu

s'agrandir, n'aurait pas pu créer de l'emploi, le site n'aurait pas été dépollué et le parking n'aurait pas été mutualisé gratuitement avec la Commune pour la Maison des Associations.

C'est vrai que la Ville a vendu des biens comme l'ancienne gendarmerie pour 1 400 000 €, il a été dit que c'était trop cher et que les appartements seraient coûteux. Si on avait vendu 800 000 € on aurait reproché à son équipe de se priver de 600 000 € et la Ville n'aurait pas pu investir.

Au niveau du fonctionnement, l'impact de la masse salariale et la décision de ne pas augmenter les impôts font qu'il y a peu de solution pour l'améliorer. Malgré tout, les pénalités de la loi SRU disparaissent, 75 000 € en moins cette année et 16 000 € de diminution avec la téléphonie. Il rappelle que la Ville est propriétaire de la Gare, l'opposition n'a pas voté pour, et aujourd'hui elle sert à deux associations ainsi qu'au personnel médical qui effectue des tests de dépistage de la Covid-19 pour la population. Le loyer de la SNCF s'élève à 10 000 €/an. Au total donc, 101 000 € en moins sur la section de fonctionnement. Chaque fois que l'on peut, la Ville cherche à diminuer les frais généraux. Il souligne qu'en 2013, le compte 615 (entretien) s'élevait à 320 000 €. A ce jour, il est de l'ordre de 400 000 € tous les ans. Monsieur le Maire peut décider de donner des contre-ordres au personnel des services techniques mais il considère que l'entretien des bâtiments et de la voirie permet de les faire durer dans le temps, c'est de l'investissement. Tous ces choix sont des arbitrages difficiles et compliqués.

On va investir cette année sur 10 opérations avec un montant de 1 370 000 €. On essaie de faire au mieux.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du 8^{ème} budget de son équipe depuis 2014 et il a toujours respecté la loi. Depuis 2014, malgré des capacités d'autofinancement négatives à cause du parti socialiste, cautionné par Monsieur Christophe MARTIN, qui a pour mentor le Président HOLLANDE, on avance. Si la Commune n'avait pas 500 000 €/an en moins de dotation, la capacité d'autofinancement ne serait pas négative donc l'équipe municipale gère puisque personne ne donne de solutions.

Depuis 2014 toutes les dettes financières ont été couvertes.

Depuis 2014, les investissements étaient crédibles, concrets, identifiés, justifiés, financés en totalité. Pendant ces 8 exercices et malgré la difficulté, 11 500 000 € ont été investis sur 10 opérations avec pour emprunt uniquement 3 300 000 €. On rembourse 500 000 €/an et on emprunte 420 000 €. On en rembourse donc plus que l'on en dépense.

En outre, la Ville a bénéficié de 2 700 000 € de subventions, il faut monter des dossiers et aller les chercher. Pour le reste, il s'agit d'autofinancement avec l'optimisation du patrimoine local. Entre financer des travaux au niveau des rues Georges Lassalle, Raoul Bramarie, Matignon, construire une Maison des Associations et vendre un terrain qui ne servait à rien, Monsieur le Maire a fait un choix alors que la minorité a voté contre. Il faudra lui expliquer comment cette dernière aurait fait sans vendre le patrimoine et sans emprunter, pour ne pas aggraver la dette, pour financer tous les travaux dont Boucau a besoin.

Il remercie publiquement tous les acteurs avec qui la Ville travaille ce qui lui permet d'avancer. Comme on disait de François MITTERAND : « la force tranquille », Monsieur le Maire dit qu'il est « la force de la conscience tranquille ». Tous les jours, il y a des travaux dans toute la Ville, souvent financés par des partenaires qui l'accompagnent parce qu'on va les chercher. Tête haute et droit devant.

Monsieur Dominique LAVIGNE regrette l'absence de Monsieur Christophe MARTIN ce soir mais il avait parfaitement connaissance de ce qui allait être dit concernant les orientations budgétaires. Il est donc très à l'aise sur le sujet.

Il indique à Monsieur le Maire qu'il a beaucoup parlé des socialistes mais il a participé à mettre en place le Président MACRON qui n'a pas inversé la tendance. Monsieur Dominique LAVIGNE n'a pas nié, et son équipe ne le fera pas non plus, que beaucoup de choses sont réalisées à Boucau et elles sont pertinentes mais il se pose quelques questions. Il dit à Monsieur le Maire qu'il a une force indéniable au niveau des finances, il est un acrobate avec les chiffres et il le respecte mais quelques fois, il a du mal à comprendre.

Il se dit très content que le magasin Intermarché, dont il est client, puisse prospérer pour accueillir les clients dans le respect de ce que l'on peut attendre d'une grande surface.

Concernant le million d'€, il pensait qu'il était réservé au financement de la Maison des Associations et aujourd'hui, il apprend qu'il est positionné sur des travaux engagés. Il se demande donc où Monsieur le Maire va trouver un autre million même s'il manie parfaitement les chiffres, on a du mal à percevoir certaines choses, étant moins performant que lui sur le sujet. Ce projet va appeler des fonds même s'il est bien subventionné. Il remercie d'ailleurs l'équipe à Monsieur Jean Jacques LASSERRE pour l'attribution de la généreuse subvention du Conseil Départemental ainsi que Monsieur Christophe MARTIN qui en fait partie.

Monsieur le Maire rétorque que Monsieur Christophe MARTIN est dans l'opposition, il ne peut pas laisser passer cela.

Monsieur Dominique LAVIGNE répond que ce n'est pas Monsieur Jean Jacques LASSERRE qui a décidé tout seul avec Monsieur le Maire, Monsieur Christophe MARTIN a dû donner son avis d'autant qu'il siège à la commission.

Monsieur le Maire rétorque qu'il ne va pas rentrer dans la polémique politique de bas étage sauf qu'il sait qui est Monsieur Christophe MARTIN et il sait ce que Monsieur Dominique LAVIGNE en pense aussi.

Monsieur Dominique LAVIGNE lui demande de cesser ces propos et demande si la subvention de 500 000 € va être prise en compte dans le financement des travaux engagés.

Monsieur le Maire indique, tout d'abord, qu'il a effectivement parrainé Monsieur Emmanuel MACRON mais il a été élu car une majorité des français l'a mis en place. Il ne faut pas attendre pour autant de lui qu'il dise qu'il est d'accord avec tout ce qu'il fait. Lors des dernières élections présidentielles, il avait voté pour Monsieur François HOLLANDE et il a été très déçu. C'est toujours à la fin du bal qu'on paie l'orchestre.

Il ne défend pas nécessairement le Président Emmanuel MACRON mais il n'aimerait pas être à sa place aujourd'hui avec tout ce qui se passe.

Il explique à Monsieur Dominique LAVIGNE qu'il existe des subventions d'équilibre pour le fonctionnement et des subventions dédiées pour l'investissement : la Ville a bénéficié de subventions dédiées de l'Etat, de la CAPB et du Département. Effectivement, le million que va verser le magasin Intermarché ne pouvait pas être inscrit au budget 2020 car il y avait deux conditions suspensives à remplir : l'obtention du Permis de Construire et l'avis favorable de la CNAC. Ces conditions étant remplies, il n'était pas possible non plus de placer le million en attente, on a été obligé de l'inscrire dans les recettes et comme le budget doit être équilibré, il a fallu noter une dépense en face. Il y a tellement d'investissements à réaliser qu'il a fallu faire des arbitrages. Lors d'un bureau municipal avec ses Adjoints, en 3 heures, il n'a pas été possible de se décider. Un bureau supplémentaire a été nécessaire pendant 2 heures. Tout se calcule : Monsieur Dominique LAVIGNE dit qu'il est acrobate, Monsieur Jean DUBOURDIEU appelait cela « la magie des chiffres » et Monsieur le Maire pense plutôt que c'est la réalité des chiffres.

Il rappelle que cela fait 40 ans qu'il s'occupe de gestion financière d'abord chez Total avec 250 stations sous sa coupe où il gérait l'équilibre financier puis il a été expert-comptable et commissaire aux comptes à Paris où sa mission était d'aider les entreprises à s'en sortir. Les chiffres, c'est sa passion. Il a eu la chance d'avoir comme professeur de mathématiques, Madame DESCLAUX, à qui il doit l'amour des chiffres mais surtout la manière de les aborder. Chacun son domaine, il ne touche pas à certaines choses mais quand on s'intéresse, tout le monde peut y arriver. Il a fait une année de formation « spécialité administration publique » avec les Arts et Métiers avec un formateur, représentant de la Chambre Régionale des Comptes. A l'Agglomération, il a été en charge des finances et aujourd'hui il s'occupe de la fiscalité et des perspectives financières avec un pool financier hors pair. Sans prétention aucune, les chiffres sont maîtrisés et les budgets sont équilibrés depuis 8 ans. Il jongle tous les jours et il ne va pas courir le risque de ternir l'image de Boucau avec son parcours. Il consulte quotidiennement les comptes depuis son ordinateur à la mairie et interroge la responsable des finances régulièrement. S'il y a des zones d'ombres sur des chiffres, il fera le nécessaire pour que tout le monde comprenne. Durant sa carrière, il avait des gérants ou clients qui ne comprenaient pas toujours tout mais on lui faisait confiance. Chacun son domaine

qu'il partage en travaillant avec ses élus et les services. Il a fait passer aux parlementaires (Députés et Sénateurs) une demande pour le Plan de Relance. En effet, il sollicite une aide de l'Etat pour pouvoir permettre aux collectivités d'investir. Il faudrait que le Président MACRON donne ce que le Président HOLLANDE a défait.

La Commune n'a pas emprunté pendant 3 années consécutives, elle n'aura emprunté que 3 fois en 8 ans, afin de se mettre en position d'emprunteur en 2022. Avec la prospective financière on sait qu'en maîtrisant la dette, elle va diminuer et on va pouvoir emprunter. Si on ne le fait pas on reste dans la médiocrité.

Il rappelle que Monsieur Christophe MARTIN avait reproché à Monsieur le Maire de ne pas faire d'emprunt une année car les taux étaient très bas.

On peut lui reprocher ce qu'on veut mais il est ici pour sécuriser les finances, cela s'appelle la confiance.

Monsieur le Maire clôt le débat.

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires de la Commune faisant l'objet du document ci-dessus ont été soumises au Conseil Municipal en introduction au Débat des Orientations Budgétaires.

Les membres du Conseil Municipal, disposant des informations sur la situation financière de la Commune, ont discuté des grandes orientations qui définiront les priorités du futur Budget Primitif et se sont exprimés sur les choix et stratégies financières de la collectivité, en particulier en matière de fiscalité et d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Prend acte que le Rapport des Orientations Budgétaires 2021 a bien été transmis aux membres du Conseil Municipal et que le débat a eu lieu.

-2-

Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2021-Complément à la délibération du 17/12/2020

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dans la séance du 17 décembre 2020, l'a autorisé, jusqu'à l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 190 000 € selon une liste de travaux et équipements préalablement définis.

Compte-tenu de la nécessité de faire aboutir dans les meilleurs délais, en raison d'une installation vieillissante et de pannes récurrentes, le dossier « téléphonie », il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses complémentaires à hauteur de 48 000 €. Ces crédits correspondent à une partie des travaux préalables de création d'un réseau de fibre optique privé et le renouvellement de l'équipement de téléphonie. Pour mémoire le coût global de cet investissement s'élève à 60 000 € TTC mais 12 365 € sont constatés en restes à réaliser. Ces crédits portent sur l'opération suivante :

Opération 34 : VOIRIE ET RESEAUX

48 000 €

- Travaux de réseaux numérique et équipements de téléphonie : 48 000 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021.

Dit que les crédits précités viennent en complément de ceux approuvés lors de la séance du 17 décembre 2020 et portent le volume de crédits d'investissement à 238 000 €.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-3-

Création d'un réseau numérique -

Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Madame Sandrine DARRIGUES, Adjointe, indique que dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à la Covid 19, l'Etat a adopté un plan de relance avec un abondement de fonds tels que celui de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Parmi les 6 grandes priorités thématiques éligibles à ce dispositif, figure le développement numérique.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet visant à améliorer le système de téléphonie et internet de la mairie et des services distants (écoles, CCAS, centre social, Centre technique municipal...) afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et les conditions de travail du personnel.

Pour ce faire, compte tenu de la complexité du dossier, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société ETIC consulting.

Parmi les solutions étudiées, il ressort que la plus performante tant sur le plan technique que financier (car génératrice d'économie de frais de fonctionnement) est de déployer un réseau fibre optique privé sur les 12 sites à desservir. Le coût estimatif de l'opération (assistance à maîtrise d'ouvrage comprise) s'établit à 56 187 € HT (67 424 € TTC).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un accompagnement financier de l'Etat auprès de la DSIL au taux maximum.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de création de réseau numérique (internet, téléphonie) pour un coût estimatif de 56 187 € HT (67 424 € TTC).

Sollicite un accompagnement financier au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la DSIL ;

Charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-4-

Travaux d'extension de l'école maternelle Joliot Curie Demande de financement au titre de la DETR

Madame Laurence GUYONNIE, Adjointe, expose au Conseil Municipal que la Commune, en février 2019 avait sollicité un financement auprès de l'Etat au titre de la DETR pour des travaux d'extension (cantine et dortoir) de l'école maternelle Joliot Curie pour un coût estimatif d'opération de 150 000 € HT.

Par arrêté préfectoral en date du 14 mai 2019, une subvention a été allouée de 37 500 € (25 % du coût estimatif) Or, il s'avère qu'après études de maîtrise d'œuvre, l'estimation du projet s'établit à 402 843 € HT.

L'écart significatif provient du fait que la prévision initiale reposait sur une estimation sommaire (par référence à des ratio/m² de l'extension de l'école JB Lanusse), le maître d'œuvre venant tout juste d'être choisi lors du dépôt de la demande de subvention. Par ailleurs, quelques travaux complémentaires sont venus étoffer l'opération (remplacement chaudière, extension locaux techniques, rangements et bibliothèque, reprise des radiateurs des salles de classe ...)

Pour rappel, le programme porte sur :

- . l'extension du réfectoire pour un effectif de 75 personnes,
- . la restructuration pour la mise aux normes de l'office,
- . l'extension du dortoir pour une capacité de 30 enfants,
- . la création d'un local de stockage.

Compte tenu de l'augmentation significative de l'enveloppe financière de ce projet, il est proposé au conseil municipal de solliciter de nouveau l'Etat pour un accompagnement financier au titre de la DETR.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les travaux d'extension de l'école maternelle Joliot Curie d'un coût estimatif de 402 843 € HT et de solliciter une subvention au taux maximum.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve les travaux d'extension de l'école Joliot Curie tels que décrits ci-dessus pour un coût total de 402 483 € HT ;

Sollicite un accompagnement financier au taux maximum auprès de l'Etat ;

Charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-5-

Modification de la durée des amortissements des subventions d'équipement versées

Vu l'article L 2321-2-27° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 fixant les durées d'amortissements des immobilisations,

Monsieur le Maire indique qu'afin de tenir compte des évolutions réglementaires de ces dernières années à savoir le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 codifié à l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une modification sur l'amortissement des subventions d'équipement versées au chapitre budgétaire 204. La modification porte plus particulièrement sur la durée d'amortissement des biens immobiliers ou installations qui est portée de 15 à 25 ans.

La modification est fixée comme suit :

Type d'immobilisation	Durées d'amortissement actuelles	Barème indicatif M14 fixant les durées d'amortissement	Durées d'amortissement proposées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Subventions d'équipement versées	5 ans pour les biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans pour les biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans pour les biens mobiliers, du matériel ou des études
	15 ans pour les biens immobiliers ou des installations	30 ans pour les biens immobiliers ou des installations	25 ans pour les biens immobiliers ou des installations
	30 ans pour des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans pour des projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans pour des projets d'infrastructure d'intérêt national

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées selon le tableau ci-dessus ;

Dit que la durée d'amortissement pour les immobilisations autres que les subventions d'équipement susvisées demeurent valables conformément à la délibération du 15/12/2015.

Discussion :

Monsieur le Maire rappelle que la salle Joseph Prudet était jusqu'alors intégrée dans les comptes de la Ville pour une valeur nette comptable de 230 000 €. Dans le cadre de l'opération de l'îlot Biremont 1, elle a été donnée à l'€ symbolique à la CAPB. Dans le privé, cela se serait manifesté par une perte immédiate de 230 000 €. Il souligne que la valeur faciale s'élevait à 500 000 €. Les pouvoirs publics permettent dans leur règlement de changer de numéro de compte pour pouvoir la passer dans un compte dit amortissable avec une durée de 25 ans (soit un taux de 4 % par an).

Donc, sur 25 ans, on va amortir 9 200 €/an, ce qui va atténuer le résultat puisqu'il s'agit d'une charge de fonctionnement mais comme cette charge est non décaissée, elle viendra regrossir la capacité d'autofinancement brute.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-6-

Modification de l'AP/CP n° 129 « Réhabilitation du CCAS »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les opérations d'investissement revêtant un caractère pluriannuel font l'objet, lors du vote du budget primitif, de l'adoption d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). Sont concernés à ce jour les opérations de travaux afférentes :

- . à la rue Georges Lassalle,
- . aux ADAP (accessibilité),
- . à la Maison des Associations,
- . à la réhabilitation du CCAS.

Pour mémoire, les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrées par des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et du Code des Juridictions Financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'exercice en cours ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Les travaux de réhabilitation du CCAS arrivant à leur terme (fin janvier) et ce avant le vote du budget, il est proposé au Conseil Municipal de réajuster le tableau des AP/CP concernant cette opération. L'augmentation des crédits de paiement (+ 57 711 €) est justifiée par, notamment, divers avenants et la conclusion d'une assurance dommage/ouvrage.

Il est proposé d'ajuster l'autorisations de programme « réhabilitation du CCAS » (n°129) et d'ouvrir les crédits de paiement comme suit :

	Intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de Programme			Ventilation des Crédits de Paiement	
		Montant initial	Montant de l'AP au 30/07/2020	Montant de l'AP au 28/01/2021	CP antérieurs (Réalizations cumulées au 31/12/2020)	CP 2021
129	Réhabilitation du CCAS	669 270 €	724 491 €	782 202 €	646 202 €	136 000 €
	TOTAL	669 270 €	724 491 €	782 202 €	646 202 €	136 000 €

A ce jour, il est précisé que des subventions ont été obtenues pour la réhabilitation du CCAS auprès de l'Etat (SFIL) pour un montant de 142 897 € et d'un fonds de concours de la CAPB de 200 000 €,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L.263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction M14,

Vu l'avis de la Commission « Finances » du 20 janvier 2021.

Décide d'approuver la modification de l'autorisation de programme « réhabilitation du CCAS » (n°129) et d'ouvrir les crédits de paiement (AP/CP) tels que présentés dans le tableau présenté ci-dessus ;

Dit que les crédits de paiement 2021 seront inscrits au budget 2021 sur n°129 « Réhabilitation du CCAS ».

Discussion :

Monsieur le Maire indique que les travaux du CCAS seront terminés à la fin du mois de janvier. Il est donc nécessaire de payer les dernières factures sans attendre le vote du budget. Compte-tenu des nombreux avenants, il convient de prévoir un ajustement à hauteur de 57 711 €.

Il rappelle qu'il y a eu une importante augmentation du coût de cette réhabilitation (+ 94 000 €). Lorsque le projet a été initié, la seule aide venait de l'Etat mais quand il a su qu'il y aurait un surcoût, il est allé chercher un fonds de concours à l'Agglomération pour un montant de 200 000 €.

A ce jour, la Ville va obtenir 342 897 € pour le CCAS qui ne va coûter que 651 000 € HT, 53 % du coût seront financés par l'Etat et la CAPB et la Commune n'en financera que 47 %.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-7-

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

. Des avis favorables rendus par les CAP de catégorie A et C le 18 décembre 2020 sur les dossiers de trois agents proposés par la collectivité au titre de la promotion interne pour l'accès au grade d'attaché territorial et au grade d'agent de maîtrise et afin de pouvoir nommer ces agents, compte tenu de l'évolution des postes et des missions exercées,

. Du futur départ à la retraite d'un agent du garage municipal et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Cet emploi pourrait être pourvu par un agent de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Il propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois de la collectivité de la façon suivante :

► **A compter du 1^{er} mars 2021 :**

Services	Emplois créés
Espaces verts	1 agent de maîtrise à temps complet
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 agent de maîtrise à temps complet

Garage	1 Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet (mécanicien)
TOTAL	3

Il est précisé que l'agent ayant recueilli l'avis favorable pour l'accès au grade d'attaché territorial sera nommé sur l'emploi d'attaché déjà existant au tableau des emplois et libéré par un départ à la retraite.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;

Précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-8-

Avis sur le projet arrêté de Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose au Conseil Municipal :

Vu les articles L 1214-1 et suivants du Code des Transports, qui définissent l'objet et la portée des Plans de Déplacements Urbains (PDU),

Vu les statuts du Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour, dont le ressort territorial couvre 159 communes et dont fait partie la Commune de BOUCAU,

Vu le projet de PDU arrêté par le comité syndical du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour le 06 février 2020,

Considérant que le PDU est un outil de planification urbaine et de mise en place d'une stratégie en matière de mobilités pour les dix années à venir, élaboré en coordination avec les documents de planification locaux,

Considérant que la Commune de BOUCAU partage les objectifs généraux du projet de PDU, visant à disposer d'un système de mobilité performant, vertueux d'un point de vue écologique et social,

Considérant qu'il est important de rendre un avis dans le cadre de la consultation en cours, pour laquelle un courrier a été reçu en mairie le 03/12/2020, dans le délai réglementaire de trois mois,

Ayant entendu l'exposé des éléments suivants :

Par délibération du 15 décembre 2017, le Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour s'est engagé dans l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains (PDU), conformément aux attendus réglementaires. Le Syndicat des Mobilités Pays Basque– Adour (SMPBA) est l'autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD). Il exerce la compétence mobilité par délégation de la Communauté d'Agglomération Pays–Basque et de la Commune landaise de Tarnos. Le plan de déplacements urbains (PDU), que la Loi d'Orientation des

Mobilités (LOM) va faire évoluer en « Plan de Mobilité », est un document de planification de la politique de déplacements dont l'établissement est rendu obligatoire par le Code des Transports pour les ressorts territoriaux des AOMD d'agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le plan de déplacements urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. Il propose une stratégie globale de maîtrise du trafic automobile en faveur du développement des transports en commun et de l'usage de la marche et du vélo, dans un objectif de réduction des nuisances environnementales, d'amélioration de la santé et de la sécurité, tout en renforçant la cohésion sociale et urbaine. C'est ainsi une opportunité de repenser le partage de l'espace public et la place respective des différents modes, et de manière large, l'aménagement et l'organisation du territoire en articulation avec la mobilité durable.

Le plan de déplacements urbains est un document de planification et de programmation qui définit un projet et une stratégie pour les mettre en œuvre à un horizon de 10 ans (avec évaluation à mi-parcours), ainsi qu'un plan d'actions qui en prévoit les modalités de mise en œuvre et de financement.

Il fixe sur le territoire les orientations d'aménagements et de services en collaboration avec les acteurs du territoire. Des ateliers thématiques ont permis d'associer les techniciens des collectivités partenaires à l'élaboration du document à plusieurs étapes, et la Commission Mobilités commune au SMPBA et à la CAPB a fait l'objet de 4 séances d'échanges et de travail dédiées à la construction du PDU en 2019.

En termes de concertation, l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains s'est appuyée notamment sur le dispositif de concertation élargi déployé dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan Climat par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Contenu du PDU

Le dossier de Plan de Déplacements Urbains ainsi élaboré se structure en trois parties, qui retracent les grandes étapes de la démarche, complétées par un document d'évaluation environnementale et des annexes (comportant notamment un volet « accessibilité » et une synthèse de la concertation).

Partie 1 : le contexte

> Cadre et organisation de la démarche PDU

- Positionnement dans le cadre réglementaire,
- Lien avec les autres documents de programmation et de planification,
- Organisation de la démarche.

> Les grandes tendances nationales qui orientent le projet

Partie 2 : les différents diagnostics

1. Territoire

> Analyse des fonctionnements du territoire :

- Positionnements et dynamiques du territoire,
- Pratiques de mobilité,
- Contrastes saisonniers.

2. Thématiques

> Usages et fonctionnements des services et infrastructures de mobilité :

- Pratiques des modes actifs,
- Transports en commun et nœuds multimodaux,

- Ouverture du territoire aux échelles régionales, nationales et européennes,
- Mobilité telle un service,
- Services à vocation sociale et mobilité pour tous,
- Usages collectifs de la voiture et électromobilité,
- Réseaux de voirie et sécurité routière,
- Stationnements,
- Logistique.

3. État Initial de l'Environnement

> Etat des lieux du territoire d'un point de vue environnemental

Partie 3 : le projet proposé

1. Documents cadre

> Les orientations que doit considérer le PDU

2. Enjeux et ambitions

> Description du projet que se fixe le Syndicat des mobilités à un horizon 2030 :

- Transition(s) : Moins se déplacer, mieux se déplacer,
- Cohésion : Permettre à toutes et tous de se déplacer,
- Entraînement : Faire pour et avec les usagers.

3. Plan d'actions

> Détail des mesures destinées à mettre en œuvre le projet

Pour inscrire le territoire dans une trajectoire ambitieuse et cohérente avec les objectifs de transition énergétique et écologique définis par le Plan Climat, le PDU s'est construit sur la base de deux objectifs forts relatifs à :

- L'évolution des parts modales des déplacements,
- L'évolution du mix énergétique utilisé pour la mobilité.

Pour répondre à ces enjeux, le plan d'actions du PDU regroupe ainsi une centaine de fiches-actions. La mise en œuvre du plan d'actions fera l'objet d'un suivi annuel assuré par le Syndicat des Mobilités.

Etapes à venir

A l'issue de l'arrêt du projet, le PDU est soumis à différentes étapes de consultation réglementaires :

- . Avis de l'autorité environnementale,
- . Avis des Personnes Publiques Associées (présente consultation en cours : les avis sont à formuler sous un délai de 3 mois ou seront réputés favorables),
- . Puis enquête publique (d'une durée d'1 mois minimum, qui inclura les avis sur le PDU remis par les PPA).

A l'issue de cette période de consultation et d'enquête, le présent projet de PDU pourra être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis émis par les personnes publiques. Il sera également complété afin d'être mis en conformité avec l'évolution en « Plan de Mobilité » prévue par la loi LOM pour une approbation après le 1^{er} janvier 2021.

Une fois ces modifications apportées, le Plan de Mobilité sera soumis au Comité syndical du SMPBA pour approbation et adoption définitive.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'émettre un avis favorable sur le Plan de Déplacements Urbains arrêté par le SMPBA le 6 février 2020, assorti des remarques énumérées ci-après :

La Commune délibère aujourd'hui sur la politique des **MOBILITES TERRITORIALES** avec des préconisations qui nous amènent à développer une **POLITIQUE des MOBILITES de QUALITE** pour notre ville visant à favoriser le **MULTIMODAL** (mise en réseau des différentes mobilités : fluviale, ferroviaire, automobile, cyclable et piétonne) et le développement des **MODALITES DOUCES** (pistes cyclables et cheminements piétons) ;

LES ATOUTS BOUCALAIS :

- **UN POINT d'ACCOSTAGE** (unique sur la rive droite) pour la **navette fluviale**,
- **UNE GARE SNCF** (1ère gare en entrée d'Agglomération),
- **LA MISE EN PLACE d'un PLAN de CIRCULATION** (déport en périphérie des circulations de transit),
- **L'AMBITION de DEVELOPPER les MOBILITES DOUCES** avec la création d'un **RESEAU de PISTES CYCLABLES** et de **CHEMINEMENTS PIETONS** (lien apaisé entre le BAS et le HAUT-BOUCAU organisé autour du Patrimoine Communal) pour **CONNECTER** entre-elles l'ensemble de ses mobilités **AU SERVICE des BOUCALAIS et OUVERTS**, en TRAIT d'UNION, à la **CAPB et au SEIGNANX en complémentarité des actions du syndicat des mobilités** (vélibleu et aide à l'acquisition de vélos électriques).

La Commune de Boucau se félicite donc de la volonté affichée par le PDU de développer/expérimenter de nouveaux modes de déplacement tels que l'utilisation des voies d'eau. Le dispositif de navette fluviale devra être développée, tout comme l'offre multimodale à ses points d'arrêts ou à proximité. La question du stationnement et du cadencement est centrale pour Boucau. Le cadencement de ligne de transport en commun gare de Boucau-gare de Bayonne mériterait une accélération de cadencement.

De plus la Commune pense qu'il est indispensable que les lignes de Trambus soient, à l'avenir, toutes en voies dédiées.

2- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Discussion :

Madame Marie Ange THEBAUD indique que ce soir, le Conseil Municipal a un avis à donner sur le projet arrêté du Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Le périmètre de ce PDU est de 161 Communes c'est-à-dire celui de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (158 Communes) plus les Communes de Tarnos, Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx.

Logique, puisqu'il est rédigé pour la période 2020 à 2030 et pour la rive droite de l'Adour, les transits aux périodes de pointe se font déjà en majeure partie du Seignanx vers l'ACBA mais aussi avec des flux allant de l'ACBA vers le Seignanx. Tous les matins, on se rend compte des embouteillages.

Le bassin de vie nécessite donc logiquement d'inclure les 3 Communes landaises dans la réflexion et la rédaction de ce Plan de Déplacement Urbain, comme elles le sont déjà dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce PDU est un document généraliste : la planification des grands axes et des objectifs de la démarche pour les 10 ans à venir.

En reprenant la délibération, Monsieur Gilles LASSABE dit : « *un point d'accostage unique sur la rive droite pour la navette fluviale* », en fait, il y en a deux avec le point d'accostage au pont Henri Grenet, comme il y en a deux sur la rive gauche avec Anglet et Bayonne.

La mise en place d'un plan de circulation, elle cite « *déport en périphérie des circulations de transit* » : elle souhaite savoir s'il y aura un nouveau plan de circulation après les travaux rue Georges Lassalle, rue Glize, rue Raoul Bramarie, rue Paul Biremont ou il sera repris celui qui existait avant travaux.

Pour la question du cadencement de ligne de transport en commun il est écrit, elle cite « *le cadencement de ligne de transport en commun gare de Boucau- gare de Bayonne mériterait une accélération de cadencement* ». Elle va donc rester sur cette distance dans sa réflexion : deux lignes transitent par Boucau la 48 et la 30 et la ligne 42 qui est intra-muros à Boucau.

La ligne 48

Ne circule pas les dimanches et les jours fériés ;

Du lundi au vendredi, cette ligne part de « La Plaine » à Tarnos à 6 h 10 (dernier départ 19 h 40) et va jusqu'à Mouguerre (premier départ à 5 h 20 et dernier 19 h 30) et inversement pour le retour. Si elle donne ces précisions, c'est pour prendre la mesure de l'amplitude horaire des lignes concernées.

L'arrêt à Boucau se trouve au niveau du Leader Price et il y a 8 arrêts entre l'arrêt Péri-Duvert avant la gare de Bayonne où l'on trouve toutes les autres correspondances.

Le cadencement de cette ligne est d'un bus toutes les heures.

La ligne 30

Toujours du lundi au vendredi, départ du Square Mora à Tarnos, premier départ 6 h 28 vers Endarra à Anglet et dernier départ 20 h 22. Au départ d'Endarra dans l'autre sens vers Tarnos, premier départ à 6 h 45 et le dernier 20 h 26.

Cette ligne a deux arrêts : arrêt Péri-Duvert comme pour la ligne 48 puis à la gare de Boucau.

Entre « La Plaine » et la gare de Boucau, il y a 12 arrêts et entre la gare de Boucau et la gare de Bayonne, 12 arrêts aussi avec un trajet approximatif de 15 mn de gare à gare.

Pour information : le départ à Square Mora, 19 h 00 n'est plus assuré depuis le 23 Janvier 2021, ainsi qu'au départ d'Endarra, l'horaire de 19 h 00 n'est plus assuré à cause du couvre-feu.

A l'arrêt Péri-Duvert se trouvent les correspondances pour les lignes 42, 48 et navette fluviale, la proximité avec la plateforme Vélibleu, et la gare SNCF.

Pour cette ligne, aux heures de pointe, le cadencement est de 15 mn à 20 mn, puis en journée il est de 30 à 40 mn selon la fréquentation.

La ligne 42

Départ Square Mora 6 h 45 vers Boucau Lacouture, dernier départ 19 h 26, transite par Croizat – Pitarré– La Gargale – gare de Boucau – Mousserolles– La Pinède – A Noste le Gargale – Centre commercial (correspondance ligne 2 futur T2) – Lacouture.

Premier départ de Lacouture à 7 h 24 et dernier départ à 19 h 57.

Cadencement d'une heure.

Les lignes 48 et 30 passent par la gare de Boucau et de Bayonne.

La question du cadencement sera liée à la fréquentation des voyageurs sur la Commune de Boucau et sur l'ensemble de la ligne.

Faire un bilan de la fréquentation des usagers dans les bus et la navette fluviale à Boucau ? Oui bien sûr mais il est certain que pour avoir de la fréquentation, il faut du cadencement et ce sera là une partie du travail des élus qui siègent au Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour dont Monsieur Gilles LASSABE fait partie.

Enfin, elle reprend dans la délibération : « de *plus la Commune pense qu'il est indispensable que les lignes de Trambus soient, à l'avenir, toutes en voies dédiées* », cette phrase s'adresse-t-elle aux futurs aménagements du Trambus sur l'ensemble du périmètre Pays Basque Adour ?

Cette phrase est écrite dans le paragraphe concernant Boucau. Or, pour Boucau-Tarnos les travaux sont terminés et le Trambus sera, mis à part les 200 m au niveau du CGR côté Tarnos, sur la voie de circulation RD 810.

Est-il nécessaire de maintenir cette phrase puisque pour Boucau c'est déjà fait ?

Pour les mobilités douces, les projets seront certainement déclinés beaucoup plus précisément dans le cadre du PLUi, son groupe attend de voir les propositions lors des commissions et surtout leur concrétisation.

En conclusion elle donne un **avis favorable** à ce projet arrêté de déplacement urbain incluant tous les modes alternatifs de déplacement mais elle préconise d'attendre de voir la concrétisation sur Boucau en y associant les Boucalaises et les Boucalais.

Madame Hélène ETCHENIQUE indique qu'on est tous d'accord sur la nécessité de ce PDU. Pour parler plus concrètement, elle dit que pour se rendre à Bayonne en prenant le bus, il faut une heure de temps. Les personnes qui décident d'y aller en voiture peuvent se faire flasher avec de nombreuses voies sur la Ville à 30 km/h, sans compter les embouteillages. Prendre le vélo sur les routes de Boucau s'avère être très dangereux sans parler de la cohabitation entre les automobilistes et les cyclistes qui est souvent difficile dans les rues de la Commune. Il faut inciter les gens à prendre les transports en commun mais il ne faut pas les forcer à abandonner la voiture, ce serait contreproductif. Il faut éviter de les monter les uns contre les autres, les automobilistes sont souvent très énervés.

Il faudra que l'Agglomération face preuve de beaucoup de pédagogie et devra y mettre les moyens. De plus, si on prend le vélo, il faudrait que l'employeur prévoise un local de stockage sécurisé et des douches, ce qui est loin d'être le cas y compris dans les collectivités territoriales locales.

Monsieur Gilles LASSABE répond que ce Plan de Déplacement Urbain privilégie les constructions de l'habitat au niveau du centre multimodal (Ilot Biremont, Ilot Sémard, Ilot Barthassot...) qui bénéficieront de toutes les infrastructures fluviale, ferroviaire, routière, cyclable et piétonne. Cette dynamique de nouvelles populations va nécessiter le doublement du débit de la navette fluviale et un cadencement supérieur au niveau des transports en commun par le bus de la gare de Boucau vers la gare de Bayonne et la sécurisation de la piste cyclable traversant la Ville par la prolongation de la Vélodyssée qui est en cours et par la mise en place de pistes cyclables le long des projets immobiliers.

Par la valorisation ferroviaire du TER et tendre vers un RER basco-landais.

Par le développement de la plate-forme de location de vélos à assistance électrique par Vélib'leu qui va minimum doubler voire quadrupler.

Par le développement de location de vélos classiques ou de réparation préconisée par l'Association Clavette pour inciter à reprendre le vélo, ce qui permet de goûter encore à la liberté dans ce contexte. Par la mise en service de la ligne de Trambus 2 avec une piste cyclable le long de la 810, totalement sécurisée.

Par un cheminement doux au niveau transversal à vélo et à pied qui devrait être mis en place depuis la 810 jusqu'à la Vélodyssée traversant ainsi la trame verte du petit Arrey et du Bois Guilhou. Il faut exploiter le potentiel des autoroutes comme la rocade urbaine pour encourager le report modal et les pratiques multimodales par le développement de tarifs préférentiels.

Le transit de 70 % de véhicules sur la Commune de Boucau a nécessité la mise en place d'un plan de

circulation pour apaiser les vitesses en agglomération et favoriser au mieux le contournement de la Ville par la 309.

Il a été instauré des zones 20 (Places Séward, Péry, Gare) avec des indicateurs de vitesse pour sensibiliser les conducteurs.

Il sera nécessaire d'établir un plan « santé » par la pratique et la connaissance des cheminements doux pour mieux connaître la cartographie par des itinéraires ciblés et adaptés à la santé de chacun, ceci est d'ailleurs une préconisation des organismes de santé.

Ainsi, le renouvellement urbain au niveau du centre-ville et l'urbanisation maîtrisée sur le cœur du quartier à la Gargale et au niveau de la 810 doivent permettre un maillage de qualité sans création de nouvelles structures pénalisantes pour l'environnement. L'espace foncier sera ainsi largement maîtrisé.

En 7 ans, la population a augmenté de 10 %. Ce rythme de 1,5 % par an pour les 5 ans à venir va être conservé. Il faut être vigilant pour la mobilité.

Pour finir, il dit être très fier d'avoir une station multimodale unique sur la Commune au niveau de la Gare.

Madame Marie Ange THEBAUD souhaite revenir sur le plan de circulation. En effet, on a l'impression qu'il y a un autre plan de circulation qui va arriver dans le cadre du PDU. Elle demande si c'est le cas.

De plus, la phrase concernant la circulation du Trambus sur des voies dédiées doit-elle être maintenue sachant que sur les Communes de Boucau et de Tarnos, elles existent déjà. Ces voies se trouvent sur la RD810. Elle demande si cette phrase a été mise pour l'ensemble du PDU. Comment faut-il l'interpréter ?

Monsieur Gilles LASSABE répond que le Trambus 2 va être mis en circulation dans 2 mois. Le comportement et les habitudes des usagers devront être analysés et une réflexion interviendra par la suite car il existe plusieurs possibilités. Cette question est un peu prématurée.

Monsieur le Maire rajoute qu'il est très fier du plan de circulation qui a été instauré sur la Ville même si rien n'est jamais figé. On s'adaptera aux évolutions.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-9-

Acquisitions au COL de parcelles boisées (Rue Jean Baptiste Castaings et Pichepaou)

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose au Conseil Municipal que le COL a sollicité la Commune pour l'acquisition de parcelles boisées lui appartenant. Celles-ci sont cadastrées :

- BK n°217 (pour partie) avec une superficie de 1685 m², BK n°223 pour 717 m², BK n°278 pour 1 864 m², BK n°187 pour 1 368 m² sise rue Jean Baptiste Castaings classées en zone UB du PLU et Espace Boisé Classé.
- BK n°235 pour 14 850 m² sise lieu-dit Pichepaou classée en zone N du PLU et Espace Boisé Classé.

L'acquisition de ces parcelles revêt un intérêt de conservation de ces espaces boisés ainsi que la possibilité de sécuriser et pérenniser des cheminements doux existants.

L'acquisition est à l'euro symbolique, avec suppression avant cession des arbres malades et/ou dangereux et la possibilité d'inscrire un droit de retour au profit du COL si les parcelles devenaient constructibles.

La Commune souhaite donner une suite favorable à la demande du COL et propose au Conseil Municipal l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir à l'Euro symbolique les parcelles cadastrées BK n°217 pour partie, BK n°223, BK n°228, BK n°187, BK n°235 pour 20 484 m².

Dit que les frais d'acte seront à la charge du COL,

Charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires pour parvenir à la conclusion de cette transaction,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant avec le COL auprès du notaire de leur choix.

Discussion :

Madame Marie Ange THEBAUD s'interroge par rapport au respect de cet espace et aux cheminements doux. Il s'agit d'un espace boisé classé, l'Aygas n'est pas loin, il peut donc y avoir une zone humide. Elle demande s'il a été pensé de privilégier un lieu pour redémarrer de la biodiversité car c'est quelque chose de primordial. Ce serait intéressant qu'il y ait un travail là-dessus.

Monsieur Gilles LASSABE répond qu'un cheminement doux a été identifié sur ce secteur et il paraît être très intéressant. Si un jour, il y a nécessité d'élargir cette voie le long de la rue Jean Baptiste Castaings, la Ville aura la main pour élargir les trottoirs ou faire des pistes cyclables et un passage piéton. Il y aura aussi possibilité de créer des cheminements doux à l'intérieur de ces parcelles.

Madame Marie Ange THEBAUD le regrette. On ne fait pas des cheminements doux pour faire des cheminements doux. La biodiversité doit être envisagée sur cet espace boisé. Elle aurait souhaité qu'il y ait une réflexion sur ce sujet.

Monsieur Gilles LASSABE précise qu'il existe deux zones, une en bordure de route et à cet égard elle est intéressante pour réaliser éventuellement des trottoirs ou pistes cyclables puis, il y a une grande parcelle d'environ 15 000 m² à l'intérieur de l'espace boisé qui communique avec la Commune de Tarnos et c'est à cet endroit qu'il y aura une zone de protection de l'environnement et des cheminements doux.

Monsieur le Maire rappelle que le COL propose ces 20 000 m² à l'€ symbolique. Il s'agit d'un bel espace naturel, on aura le temps de voir ce que l'on peut y faire lorsque la Commune en sera propriétaire. Il sera pris en compte ce qui a été dit. Aujourd'hui, on acte la transaction.

Madame Marie Ange THEBAUD indique qu'elle n'a pas dit que son groupe allait voter contre. Aujourd'hui, son groupe pose le pas par rapport à la bio-diversité.

Monsieur le Maire répond chaque chose en son temps.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-10-

Monsieur Jean Marie GUTIERREZ, Adjoint, rappelle que la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour être accessibles.

Face aux constats, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1er janvier 2015 ne serait pas respecté, de nouvelles obligations réglementaires ont été élaborées. Un nouveau dispositif simplifié a été créé pour permettre une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la Loi de 2005 : "**les Agendas d'Accessibilité Programmée**".

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (**Ad'AP**) est un document de programmation pluriannuelle, qui précise très simplement la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des établissements publics.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par le Conseil Municipal en date du 15 septembre 2015, suivant les exigences réglementaires, a été déposé en Préfecture pour l'ensemble du patrimoine communal et a fait l'objet d'un arrêté d'approbation par le Préfet le 27 janvier 2016.

Pour dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, du numérique et des transports, une commission municipale d'accessibilité où siègent des représentants des personnes handicapées et des élus a été mise en place. Depuis 2016, elle s'est réunie à huit reprises.

PROGRAMMATION SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX

La Commune de Boucau a réalisé les diagnostics sur l'ensemble de ces Etablissements Recevant du Public avec les services de la société ACCEO et le montant des travaux de mise en accessibilité (pour 20 bâtiments) a été estimé à 2 228 616 € TTC programmées sur 6 années.

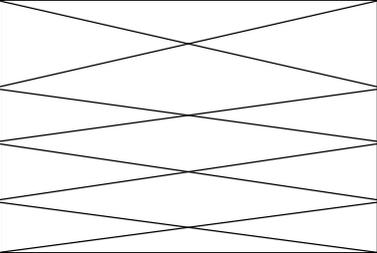
Les travaux de l'année 2020 pour l'ADAP ont concerné :

<i>Bâtiment</i>	<i>Réalisé en 2019</i>	<i>Réalisé en 2020 + action en cours</i>	<i>Reste à faire (travaux non commencés)</i>
Ecole Jean ABBADIE	Eclairages extérieurs	Balise sonore	
	Changement des grilles pluviales par des éléments adaptés		Contraste des fenêtres/portes vitrées
	Contraste des poignées		Signalétique adaptée
	Fermeture de l'accès sous escalier		Contrastes des éléments sanitaires
		Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	Tapis de sol (repère tactile et différencié au sol)
	Plomberie adaptée	Barres de rappel de porte	
Ecole Elisa LASSALLE	Contraste des poignées	Balise sonore	Bande de guidage

	Mise aux normes PMR des lavabos et de la fontaine	Point d'éclairage extérieur		
	Signalétique adaptée			
	Elargissement de la porte entre la salle de jeux et la salle d'activités	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)		
				Portes de 3 classes sur cour à agrandir
				Portes des sanitaires à agrandir
		Contrastes de portes		Elargissement de la porte du Directeur
				Rampes après élargissement des portes
		Luminosité de l'éclairage		

Ecole Joliot CURIE	Pose de porte entre sanitaires et couloir	Balise sonore	
	Place PMR extérieure : contrainte topographique par la pente => mise en place d'un appel à personne en partie basse		Eclairage façade à améliorer
	Signalétique adaptée		Bande de guidage
	Agrandissement des portes intérieures	Contrastes de portes	Elargissement des portes + rampe côté cour
	Mobilier adapté	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	Contraste du petit équipement
			Remarques cantine/dortoir à traiter avec le projet d'extension

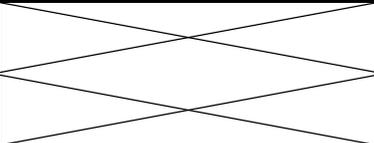
Ecole Jean Baptiste LANUSSE	Contraste des poignées	Balise sonore	
	Appels de nez de marche	Contraste porte d'entrée	

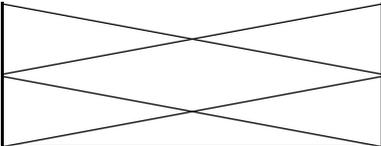
	Boite à lettres à adapter et à déplacer	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	Rampe de sortie classe arrière bâtiment
	Signalétique adaptée		
		Urinoirs à hauteur variable	
EGLISE	Remplacement de portes		Nez de marches et appels de marches + contre marches
			Améliorer l'éclairage
			Adapter le bénitier
			Rampe vers l'autel
Foyer du XI Novembre	Contraste des poignées	Balise sonore	Eclairage du petit cheminement
	Signalétique de façade adaptée		
	Boite à lettres à adapter et à déplacer		Mobilier adapté
		Contrastes de portes	Aménagement WC PMR (projet)
			Tapis de sol
Stade MOUSSEROLLES	Contraste des poignées	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	Tapis de sol
	Changement des grilles pluviales par des éléments adaptés		
	Plomberie WC détecteurs urinoirs		Panneau absorbant de bruit
			Eclairage
Complexe Paul VAILLANT COUTURIER (APOLLO)	Contraste des poignées		Projet d'aménagement du parking Max Dormoy avec accès et stationnement PMR
	Contraste des portes		Installation d'une plateforme élévatrice à côté de l'escalier (devis 48 000€)
	Abaissement de la hauteur des extincteurs		Adaptation du comptoir bar pour les PMR (les 2 bars)
	Pose d'une main courante	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	

	Signalétique adaptée		Réservation des places PMR en partie basse de la salle de spectacle (en raison de la pente entre les rangées de sièges)
	Nez de marches et appels de marches + contre marches		

Local entre restaurant de l'Adour et le square Trossoat	Pas d'action	Protection des piliers en partie basse	
		Balise sonore	
		Rampe d'accès (sous le auvent)	

Ecole LANGEVIN	Pose d'une porte dans la salle de sport entre l'espace escalier/couloir	Balise sonore	Signalisation adaptée	
	Système de détection électrique	Main courante (cage d'escalier et cheminement portillon entrée bus)	Réhabilitation appartement SOLIHA	
	Pose de grillage	Contraste des piliers	Nez de marches et appels de marches	
	Elargissement des portes de l'appartement (bureau de la directrice et salle des instituteurs)	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	Contraste des tours de portes	
				Elargissement de la porte d'entrée du réfectoire vers la cantine
				Plomberie WC détecteurs urinoirs
				Remplacement de la porte de la salle de classe n°1
				Projeter l'adaptation du cabinet d'aisance dans les sanitaires
			Mise aux normes PMR du lave main du couloir	

MAIRIE	Adaptations des paterres		Nez de marches et appels de marches + contre marches
			Plomberie adaptée aux sanitaires

	Place PMR dans la cour		Sanitaire du Rdc : améliorer l'accès
			Sanitaire du Rdc : entre le service des sports et les ST
Cimetière	Peinture contrastante du portail	Signalétique adaptée	Projet WC PMR
	Contraste des poignées	Main courante de l'escalier	Nez de marches et appels de marches des petits escaliers
CRECHE	Déplacer les commandes électriques	Balise sonore	Eclairage de la façade
		Contraste des poignées	Rampe à réaliser
		Visibilité des interrupteurs électriques	Signalétique adaptée

PROGRAMMATION VOIRIE

Situation	Réalisé en 2019	Réalisé en 2020 + actions en cours	Reste à faire
Avenue Charles de Gaulle	Dalles podotactiles aux passages piétons		Divers passages piétons à traiter (abaissement + dalles podotactiles – liste à établir)
Angle Rues Bramarie et Politzer	Aménagement d'un trottoir PMR		
Angle Rues Victor Hugo et Politzer	Aménagement d'un abaissé de trottoir PMR		
Rue Séverin Latappy	Aménagement d'un abaissé de trottoir PMR		
Avenue Georges Lassalle	Aménagement d'un quai bus PMR		
Chemin Delaur		Requalification de la partie basse du chemin achevée avec trottoirs PMR	
Angle Rue S.Latappy–Rue V.Hugo		Alignement de voirie et aménagement d'un trottoir PMR en cours	
Angle Rue S.Latappy–Rue Barhassot		Alignement de voirie et aménagement d'un trottoir PMR en cours	
Trottoirs à recalibrer à la norme PMR dans le cadre des projets de voirie (Avenue Georges Lassalle, Rue Bramarie, Rue Duvert avec le parking Max Dormoy)			Aménagement de voirie en cours : – Avenue G. Lassalle (trottoirs PMR) – Rue Bramarie (trottoirs PMR) – Rue Biremont (trottoirs PMR)

Monsieur Jean Marie GUTIERREZ rappelle que ce bilan a été présenté lors de la commission d'accessibilité réunie le 11 janvier 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du compte rendu des travaux de la commission d'accessibilité.

Cette présentation ne donne pas lieu à vote.

Discussion :

Monsieur Jean Marie GUTIERREZ précise que cette année un effort particulier sera impulsé au niveau du numérique puisque la nouvelle responsable du service communication, Claire FUENTES, va refondre le site de la Ville.

-11-

Electrification rurale – programme « article 8 (Bayonne)2020 » Approbation du projet et du financement de la part communale – affaire n° 20EF005

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux BT, rue Bramarie (complément) tranche 2.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification rurale « Article 8 (Bayonne)2020 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

-Montant des travaux TTC	336 190,46 €
-Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	33 619,04 €
-Acte notariés	2 070,00 €
-Frais de gestion du SDEPA	7 500,00 €
TOTAL	379 379,50 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-Participation concessionnaire	36 000,00 €
-Participation Syndicat	36 000,00 €
-T.V.A préfinancée par le SDEPA	61 634,92 €
-Participation de la Commune/ travaux à financer sur emprunt	238 244,58 €
-Participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	7 500,00 €
TOTAL	379 379,50 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-12-

**Electrification rurale – programme « génie civil communications électroniques option B 2020»
Approbation du projet et du financement de la part communale – affaire n° 20TE102**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de génie civil Orange liés à l'enfouissement des réseaux BT rue Bramarie (complément) tranche 2.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification rurale « Article 8 (Bayonne) 2020 » » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

– Montant des travaux TTC	42 387,88 €
– Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 238,78 €
– Frais de gestion du SDEPA	1 766,16 €
TOTAL	48 392,82 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

– Participation de la Commune/ travaux à financer sur emprunt	46 626,66 €
– Participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	1 766,16 €
TOTAL	48 392,82 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-13-

**Electrification rurale – programme « Rénovation EP (Département) 2020 »
Approbation du projet et du financement de la part communale – affaire n° 21EP006**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public liés à l'enfouissement des réseaux BT rue Bramarie (complément) tranche 2.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification rurale « Rénovation EP (Département) 2020 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

– Montant des travaux TTC	78 183,97 €
– Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	7 818,40 €
– Frais de gestion du SDEPA	3 257,67 €
TOTAL	89 260,04 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

– Participation Département	12 000,00 €
– F.C.T.V.A	14 107,83 €
– Participation de la Commune/ travaux à financer sur emprunt	59 894,54 €
– Participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	3 257,67 €
TOTAL	89 260,04 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

Création de la commission des marchés de plein air

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que les marchés de plein air sont des éléments importants de la vie économique et sociale qui jouent un rôle essentiel en matière de commerce de proximité et d'animation commerciale. Il est indispensable de les soutenir sur le territoire.

Chaque Commune possédant un ou plusieurs marchés doit créer obligatoirement une commission composée de membres de l'assemblée délibérante désignés et des représentants d'associations locales. Elle a un rôle consultatif et formule des recommandations relatives à l'organisation et au bon fonctionnement des marchés. Cette commission est notamment consultée dans le cadre d'une révision ou modification des règlements des marchés de plein air et se réunit à minima une fois par an.

Monsieur Gilles LASSABE invite le conseil municipal à procéder, par vote à main levée, à la désignation des membres du conseil municipal qui siégeront au sein de cette commission :

- . Monsieur Francis GONZALEZ, Président ;
- . Monsieur Gilles LASSABE, adjoint en charge de l'urbanisme, la vie économique et la mobilité ;
- . Madame Marie José ROQUES, adjointe en charge de la culture, animation et loisirs ;
- . Monsieur Christophe MARTIN, conseiller municipal

En outre, la commission est composée de deux membres des organisations professionnelles des commerçants non sédentaires :

- . Représentant de « marchés de France » : Monsieur CASTETS Bernard
- . Représentants des commerçants : Monsieur Stéphane AUMONT, Monsieur Philippe DARRICAU.

Le Président de cette commission pourra se faire assister par les services municipaux compétents dont la présence est susceptible d'être utile à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des réunions.

- . Les agents de la police municipale faisant fonction de placier ;
- . Madame Patricia SALABERRY assurera le secrétariat de la commission.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivité territoriale qui instaure la consultation des organisations professionnelles pour la gestion des halles et marchés ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, vie économique, mobilité en date du 19 janvier 2021,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Valide la composition de la commission des marchés de plein air.

Discussion :

Madame Marie Ange THEBAUD souligne que cette commission sera composée de trois membres des organisations professionnelles des commerçants non sédentaires et non de deux comme stipulé sur le projet de délibération.

Monsieur Gilles LASSALLE dit qu'effectivement les commerçants ont souhaité être deux pour siéger à cette commission avec en plus le représentant des « marchés de France ». Ce sera modifié.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-15-

Modification des statuts du syndicat intercommunal du centre Txakurrak

Monsieur Alain DARTIGUES, conseiller municipal, expose à l'Assemblée que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Txakurrak réuni le 10 décembre 2020 a décidé de modifier l'article 1 de ses statuts compte-tenu de l'adhésion de la Ville Louhossoa.

Aussi, les statuts modifiés devant être soumis à l'approbation de l'ensemble des communes membres, il invite le Conseil Municipal à valider cette modification.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Txakurrak suite à l'adhésion de la Commune de Louhossoa.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dominique LAVIGNE interpelle Monsieur le Maire concernant la situation des riverains des rues du Barthassot et Georges Lassalle du fait des travaux. Bien que plus que nécessaires, ces travaux engendrent de nombreuses nuisances qui perturbent évidemment la vie quotidienne de chacun. Il y a des véhicules souvent mal stationnés et quelques administrés ne peuvent pas sortir de chez eux. Ces derniers regrettent un manque d'informations et de concertation. De plus, la situation est actuellement difficile avec un lien social très réduit ce qui engendre beaucoup d'agacement. Il demande si la Commune va apporter des réponses et souhaite savoir comment elle gère cette situation.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de médaille sans revers.

On a demandé aux entreprises que la circulation ne soit pas interrompue pour les riverains et c'est le cas. Il passe lui-même régulièrement dans cette rue, effectivement ce sont des travaux lourds et ils apportent leurs lots de désagréments mais cela aurait pu être pire. Les entreprises sont prises par le temps et tout le monde est tendu de par cette pandémie. En outre, la météo n'arrange pas les choses car elle vient dégrader ce qui est fait. Le Directeur des Services Techniques et Monsieur Patrick ACEDO sont en relation régulière avec les entreprises. Ce travail est difficile et il doit être absolument réalisé. Il n'y a pas de solution miracle. Beaucoup de riverains en sont conscients, ils savent que c'est le prix à payer. La circulation a été fluidifiée tout le temps y compris les week-ends. Il arrive que sur semaine la rue soit barrée mais globalement les riverains arrivent à circuler même si la route est très dégradée.

Monsieur Patrick ACEDO dit qu'il y passe plusieurs fois par jour, c'est vrai que la rue est très abîmée c'est pourquoi il a demandé lors de la dernière réunion de chantier à l'entreprise SADE de reprendre l'encailloutement. Les services municipaux sont vigilants et sollicitent les entreprises très régulièrement. Des ornières ont été repérées à la rue du Barthassot et il a demandé à la Ville de les reboucher. Il y a un trafic inacceptable sur la rue Georges Lassalle car, malgré les travaux, des usagers coupent par cette rue, parfois à grande vitesse, pour éviter de passer par la 309 ou par la Ville de Tarnos. Cela n'arrange rien et il le regrette.

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion aura lieu le 19 février à 18 heures avec des techniciens d'Orange sur la fibre.

Monsieur le Maire indique que, sauf contre ordre, le prochain Conseil Municipal se déroulera le 11 mars.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES

